

Compte épargne plus BCVs



BCVS

Bienvenue Chez Vous

Compte épargne plus BCVs, optimiser le rendement de votre épargne en toute sécurité

- épargner dès l'âge de 18 ans
- assurer votre avenir financier à moyen terme
- construire un capital épargne
- bénéficier d'une rémunération préférentielle et progressive
- gestion gratuite du compte

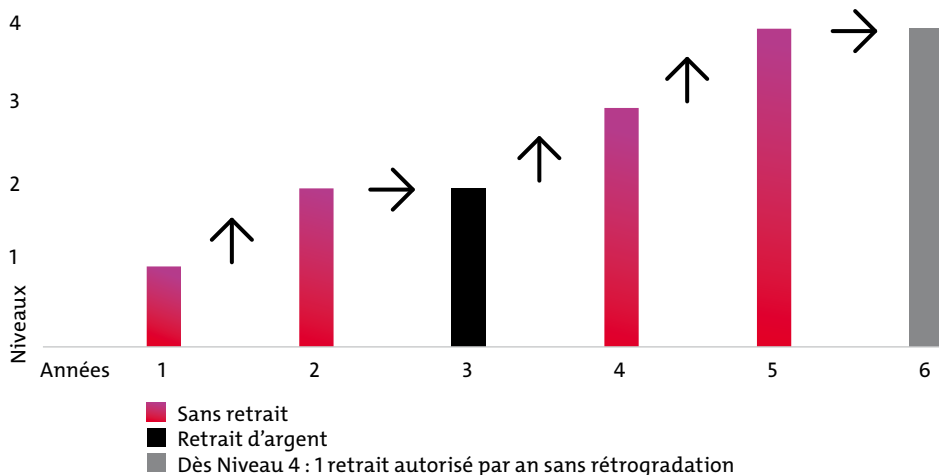


Taux préférentiel dès l'ouverture du compte

Avec le Compte Epargne Plus, vous bénéficiez d'une rémunération progressive. Au terme de chaque année, le taux d'intérêt de votre compte augmente, et cela jusqu'à la cinquième année. Les suivantes, vous continuez de bénéficier de ce niveau de rémunération le plus haut.

Au cours des trois premières années, un retrait d'argent sur le compte entraîne la rétrogradation d'un niveau de taux. A partir de la quatrième, vous pouvez effectuer un retrait par an, sans conséquence sur votre taux de rémunération.

Exemple de fonctionnement avec un retrait d'argent en 3^e et 6^e année





Conditions

- minimum CHF 5'000.- de dépôt / maximum CHF 200'000.- (au delà, les conditions du compte épargne ordinaire sont appliquées)
- la progression du taux d'intérêt ci-dessus est appliquée si aucun retrait n'est effectué durant l'année
- arrivé au 4^e niveau, un retrait par an peut être effectué
- relevé du boucllement annuel et attestation fiscale gratuits
- conditions de retrait : CHF 50'000.- par année; au-delà préavis de 31 jours
- en cas de non-respect de la limite de retrait autorisée et du délai de dénonciation, une commission de 2% sera perçue sur le montant excédant la limite de retrait



0848 765 765
bcvs.ch